

Demandeur d'asile : Vous assistez à l'entretien par visioconférence depuis le centre d'accueil



L'Office national de l'immigration vous a convoqué à un entretien qui sera organisé par visioconférence. Avant l'entretien, vous avez donné votre consentement pour organiser l'entretien par visioconférence.

L'organisation des entretiens par visioconférence signifie qu'un employé de l'Office national de l'immigration est dans les locaux de celui-ci et que vous assistez à l'entretien par visioconférence depuis le centre d'accueil. Nous vous avons réservé un local séparé et les équipements nécessaires pour l'entretien.

L'organisation de l'entretien par visioconférence n'affecte pas le contenu de l'entretien



Le contenu de l'entretien est le même par visioconférence que lorsque le questionneur est dans le même local que vous.

Veillez remettre les explications supplémentaires avant l'entretien à l'Office national de l'immigration



Si vous disposez avant l'entretien de documents ou d'explications supplémentaires liés à votre demande, remettez-les à temps avant l'entretien à l'unité de demande d'asile de l'Office national de l'immigration ou à votre assistant. S'il ne reste que peu de temps avant l'entretien, prenez-les avec vous pour l'entretien.

Les consignes pour assister à l'entretien par visioconférence



L'employé du centre d'accueil vous enverra la convocation à l'entretien et les consignes pour l'entretien. La convocation à l'entretien contient la date et l'heure de l'entretien. Présentez-vous sur le lieu de l'entretien 15 minutes avant le début de l'entretien.

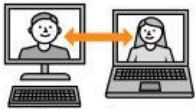


Prenez la fiche client avec vous pour l'entretien. L'employé du centre d'accueil vous identifiera via cette carte avant le début de l'entretien.

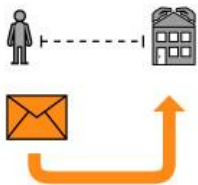
Chaque demandeur d'asile a le droit d'avoir son propre entretien. Si vous avez par exemple une femme/un mari ou des enfants en Finlande, ils ne peuvent pas assister à votre entretien.



L'employé du centre d'accueil vous conduira au local réservé à l'entretien. Il vous expliquera vers qui vous pouvez vous tourner pour avoir de l'aide, si vous rencontrez par exemple des problèmes avec la visioconférence lors de l'entretien.



Nous vous contacterons par visioconférence à la date et à l'heure indiquées dans la convocation à l'entretien. Pour l'entretien, nous avons réservé un interprète qui traduira toute la conversation. L'interprétation se fera par visioconférence.



Pour terminer, nous vérifierons avec vous le procès-verbal par connexion vidéo entièrement ou en partie. Si le procès-verbal n'est pas vérifié dans son intégralité pendant l'entretien, vous aurez un délai d'ici lequel vous pourrez encore faire des corrections ou des modifications au procès-verbal. Nous vous enverrons par courrier postal votre exemplaire du procès-verbal que vous pourrez garder pour vous.